

Demande de décision préjudicielle présentée par le Juzgado de lo Contencioso-Administrativo n° 17 de Barcelona (Espagne) le 15 décembre 2020 — Administración General del Estado/Ayuntamiento de Les Cabanyes

(Affaire C-679/20)

(2021/C 252/08)

Langue de procédure: l'espagnol

Juridiction de renvoi

Juzgado de lo Contencioso-Administrativo n° 17 de Barcelona

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Administración General del Estado

Partie défenderesse: Ayuntamiento de Les Cabanyes

Par ordonnance du 6 mai 2021, la Cour (neuvième chambre) a déclaré être manifestement incompétente pour répondre aux questions posées par le Juzgado de lo Contencioso-Administrativo n° 17 de Barcelona (tribunal administratif au niveau provincial n° 17 de Barcelone), par décision du 11 décembre 2020.

Pourvoi formé le 18 janvier 2021 par Tinnus Enterprises LLC contre l'arrêt du Tribunal (dixième chambre) rendu le 18 novembre 2020 dans l'affaire T-574/19, Tinnus Enterprises/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

(Affaire C-29/21 P)

(2021/C 252/09)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Tinnus Enterprises LLC (représentants: A. Odle et R. Palijama, advocaten)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Par ordonnance du 5 mai 2021, la Cour de justice de l'Union européenne (chambre d'admission des pourvois) a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'admettre le pourvoi et a condamné Tinnus Enterprises LLC à supporter ses propres dépens.

Pourvoi formé le 1^{er} février 2021 par Embutidos Monells, SA contre l'arrêt du Tribunal (cinquième chambre) rendu le 2 décembre 2020 dans l'affaire T-639/19, Sánchez Romero Carvajal Jabugo/EUIPO — Embutidos Monells (5MS MMMMM)

(Affaire C-59/21 P)

(2021/C 252/10)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Embutidos Monells, SA (représentants: L. Broschat García et L. Polo Flores, avocats)

Autres parties à la procédure: Sánchez Romero Carvajal Jabugo, SAU, Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Par ordonnance du 18 mai 2021, la Cour (chambre d'admission des pourvois) a décidé de rejeter le pourvoi et a condamné Embutidos Monells, SA à supporter ses propres dépens.
